

re, Turcotte, Fraser, Stroud, Poissant, Blumenthal, Macdonald, Ménard, Judge—19.

Ladite proposition est ainsi rejetée.

62.—Etant lu le 17ème ordre du jour, il n'est pas pris en considération.

63.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Martin pour mettre fin au contrat fait avec la Banque de Montréal,

A la demande de Son Honneur le Maire, l'étude en est remise à la prochaine assemblée, ledit item devant occuper le premier rang sur l'ordre du jour de ladite assemblée.

64.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération des avis de motion de

(a) M. l'échevin Drummond "re" manquement de la dynamite;

(b) M. l'échevin Deguire pour l'adoption d'un règlement régissant la construction des édifices dans le quartier Côte des Neiges,

Sur proposition de M. l'échevin DRUMMOND, appuyée par M. l'échevin DEGUIRE, il est

Résolu: Que le Greffier soit prié de préparer des projets de règlement en conséquence et de les inscrire sur l'ordre du jour.

65.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Deguire au sujet de certaines lignes homologuées dans le quartier Côte des Neiges,

Sur proposition de M. l'échevin DEGUIRE, appuyée par M. l'échevin FRASER, il est

Résolu: Que MM. les Commissaires soient priés de prendre les mesures nécessaires pour faire homologuer à travers le territoire du quartier Côte des Neiges, la continuation des lignes de toutes les rues de la Ville d'Outremont se dirigeant vers le sud-ouest, et venant aboutir aux limites nord-est dudit quartier Côte des Neiges, de même que la continuation des lignes des rues du quartier Mont-Royal, devant venir aboutir dans le quartier Côte des Neiges par suite de leur prolongement.

Que MM. les Commissaires soient aussi priés de procéder à l'homologation des lignes du Chemin de la Côte Sainte-Catherine, jusqu'aux limites sud-ouest dudit quartier Côte des Neiges.

66.—Etant lu les ordres du jour No 22 et 23 ils ne sont pas pris en considération.

67.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération des avis de motions

(a) De M. l'échevin Clément pour réglementer les salles de vues animées.

(b) De M. l'échevin Clément "re" emmagasinage des pièces pyrotechniques.

Sur proposition de M. l'échevin CLEMENT, appuyée par M. l'échevin TETREAU, il est

Résolu: Que le Greffier de la Cité soit, en conséquence, prié de préparer des projets de règlements et de les inscrire sur l'ordre du jour.

68.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion par M. l'échevin Tétreau pour une Commission spéciale "re" Département en Loi.

Sur proposition de M. l'échevin TETREAU, appuyée par M. l'échevin MENARD, il est

Résolu: Qu'une Commission Spéciale soit nommée pour étudier la possibilité de réorganiser le Département en Loi et de suggérer les mesures à adopter de manière à donner à ce département le pouvoir d'accomplir son travail d'une manière plus facile et efficace, ladite Commission devant être composée des membres du Conseil dont les noms suivent: MM. les échevins Deguire, président, Emard, Boyd, Tétreau, Turcotte, Mayrand et le proposeur et le seconder.

69.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures un règlement amendant le règlement No 443 à l'effet de réserver certaines rues pour résidences, Son Honneur le Maire, s'étant assuré qu'il n'y avait pas un quorum des membres présents, quitte son siège.

Ajournement.

RENE BAUSET,

Sous-Greffier de la Cité.

JULES CREPEAU,

Sous-Greffier de la Cité.

re, Turcotte, Fraser, Stroud, Poissant, Blumenthal, Macdonald, Ménard, Judge—19.

So it passed in the negative.

62.—The 17th order of the day being read, the same was not proceeded with.

63.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Martin to cancel agreement with the Bank of Montreal,

At the request of His Worship the Mayor, consideration of said item was postponed until next meeting, the same to constitute the 1st order of the day for said meeting.

64.—The order of the day being read to consider notices of motions,

(a) By Ald. Drummond for a by-law "re" handling of dynamite;

(b) By Ald. Deguire for by-law to regulate the erection of buildings in Côte des Neiges ward,

On motion of Ald. DRUMMOND, seconded by Ald. DEGUIRE, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to prepare drafts of by-laws accordingly and to give the same their rank on the order of the day.

65.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Deguire anent certain homologated lines in Côte des Neiges ward,

On motion of Ald. DEGUIRE, seconded by Ald. FRASER, it was

Resolved: That the Board of Commissioners, be respectfully requested to homologate through the territory of Côte des Neiges Ward, lines for the continuation of all the streets of the Town of Outremont, running South-Westwardly and abutting on the North-Western limits of said ward, as well as for the continuation of the lines of the streets in Mt. Royal ward which will abut in Côte des Neiges ward in consequence of their extension.

That the Board of Commissioners be also requested to proceed with the homologation of the lines of Côte St. Catherine Road as far as the S.-W. limits of said Côte des Neiges ward.

66.—The 22nd and 23rd orders of the day being read, the same were not proceeded with.

67.—The order of the day being read to consider notices of motions,

(a) By Ald. Clément for a by-law to regulate moving picture halls;

(b) By Ald. Clément "re" storage of fire-works.

On motion of Ald. CLEMENT, seconded by Ald. TETREAU, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to prepare a draft of by-law accordingly and to give the same its rank on the order of the day.

68.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Tétreau for a Special Committee "re" Law Department.

On motion of Ald. TETREAU, seconded by Ald. MENARD, it was

Resolved: That a Special Committee be appointed to consider the advisability of reorganizing the Law Department, and to suggest the measures to be adopted in order to give to this department the means of accomplishing its work with more facility and efficiency, said Committee to be composed of the following members of the Council: Ald. Deguire, chairman, Emard, Boyd, Turcotte, Mayrand, and the mover and seconder.

6.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law No. 443 to reserve certain streets for residential purposes, His Worship the Mayor having ascertained that there was not a quorum of the members present, left his chair.

Adjourned.

RENE BAUSET,

Asst. City Clerk.

JULES CREPEAU,

Asst. City Clerk